

# Transport d'enfants : Expotrans dans le collimateur

La société Expotrans, qui a obtenu le marché du transport d'enfants handicapés dans la Manche, s'avère défailante. Ses chauffeurs s'alarment et des enfants restent sur le carreau.

## La polémique

La Mayenne, les Ardennes, les Deux-Sèvres, le Jura et maintenant... la Manche. Pour la rentrée scolaire 2023, le Département avait confié sa mission de service public de transport d'enfants handicapés à trois sociétés spécialisées, en relais d'entreprises de taxis locales et indépendantes, après un appel d'offres. Erard Transports basée en Ille-et-Vilaine, Titi Floris de la banlieue nantaise et Expotrans en région parisienne.

Or, comme ailleurs, cette dernière n'a pas tenu ses engagements. Ce lundi 6 mai 2024, deux de ses chauffeurs racontent, et dénoncent ce qu'ils qualifient de « **société fantôme** ». Dans les locaux de la CGT à Cherbourg-en-Cotentin, Jacky Capdepon et Kim Lerable témoignent de leur désarroi. Pour eux. Pour les enfants, « **dont les parents se retrouvent à payer de leur poche pour les conduire à l'école depuis la fin mars** ». Légère amélioration depuis ce 6 mai : dix enfants ont retrouvé un chauffeur par le biais de Titi Floris. Huit restent encore sur le bord de la route.

## Pas les mêmes contrats

Ce qu'ils décrivent fait froid dans le dos. L'embauche ? Effectuée par téléphone. Le contrat d'embauche ? Reçu par courriel et renvoyé signé *via* Internet, « **et aucun chauffeur parmi les rares qu'on connaît n'a le même contrat que le voisin, à chaque fois le nom du gérant diffère** ». La mutuelle ? « **On est prélevés sur nos bulletins de salaire mais on ne connaît pas son nom et on n'a reçu aucun papier.** » La récupération du véhicule ? Sur le parking d'Auchan où un transporteur apporte la voiture, la carte pour le carburant, et la liste des enfants à transporter avec le contact de leurs parents, « **ensuite c'est à nous de nous débrouiller pour établir les plannings** » ; ou, plus simplement, auprès du chauffeur précédent qui quitte le navire.

Et tout semble à l'avenant. L'agrément ? « **On n'a même pas eu de visite médicale et la Préfecture n'a donc pas délivré les agréments.** » Le respect des règles de la République ? « **J'ai reçu un courrier de France Travail qui me réclame un trop perçu de chômage : pour un salaire de**

**44 heures sur ma feuille de paie, Expotrans en a déclaré 62 à l'État, ce sont les rois de la fausse déclaration !** », tempête Jacky Capdepon.

Ce dernier a démissionné fin mars 2024 et a été repris par Erard Transports. Kim Lerable espère une rupture conventionnelle. Mais des deux côtés, la même rengaine : ils n'ont aucun contact direct avec leur employeur. Lui : « **Quand j'ai démissionné, le 14 mars, j'ai alerté le Conseil départemental qui m'a répondu que ce n'était pas son problème, que c'était à l'entreprise de trouver une solution. J'ai passé 180 coups de fil à Expotrans. Aucune réponse.** » Elle : « **En fait, on espère tous aujourd'hui un licenciement économique pour retomber sur nos pieds.** »

Une demande de mise en liquidation judiciaire

Ils ont en effet récemment appris par la coordinatrice de transport chez Expotrans que la société avait « **dû prendre la décision de déposer une demande de mise en liquidation judiciaire. Nous avons chargé notre cabinet comptable et notre avocat de constituer un dossier de déclaration de cessation de paiements, afin de préserver au mieux les intérêts des salariés** ». Ces derniers, pas payés depuis deux mois, sont contents de l'apprendre. Contactée à plusieurs reprises à son siège de Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine), « **sa cinquième adresse en trois ans** », l'entreprise est aux abonnés absents.

La CGT, en appui des salariés, s'inquiète : « **Il s'agit de service public, d'argent public qui passe par le Département, lequel passe par des sociétés privées en courant le risque d'immoralité, voire d'escroquerie** », enrage Robert Troude en représentant du syndicat. Justement. Comment le Département s'y est-il pris pour confier les clés de ce marché à une entreprise comme Expotrans, sans les garanties nécessaires ? « **Nous serons très vigilants pour que les opérateurs soient à la hauteur** », déclarait dans nos colonnes, début juin 2023, Ugo Paris, directeur général adjoint en charge de l'action sociale au Département.

La vigilance a de toute évidence atteint ses limites. Ce lundi 6 mai 2024, la collectivité se justifie : « **En ce qui concerne l'attribution du marché à la société Expotrans, le Département a respecté strictement le code de la commande publique, en retenant les sociétés sur la base de leur dossier et selon des critères de cotation. En outre les vérifications réglementaires concernant la société Expotrans étaient en règle [...]. Par ailleurs, au moment du marché, il semble qu'aucune information sur les défaillances de ce prestataire n'était publiée.** »

Olivier CLERC.



La question du transport des enfants en situation de handicap n'est toujours pas résolue dans la Manche. La société Expotrans fait défaut. Archives d'illustration Ouest-France



Jacky Capdepon et Kim Lerable, chauffeurs pour enfants handicapés, dénoncent les pratiques de leur employeur. Ouest-France